

ACTUALITÉS..... p.1

DOSSIER..... p.2

Étangs : quand la gestion traditionnelle disparaît...

LA PAROLE À..... p.3

Isabelle DOUMRO,
directrice du CRGQUESTIONS/
RÉPONSES..... p.3

ZOOM SUR..... p.4

Flore et habitats d'intérêt
européen des étangs de Sologne

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°6 décembre 2013

Edito

par Xavier Maréchal

L'abandon des étangs est néfaste à de nombreux points de vue. Cela fait aujourd'hui consensus. Colonisation par les ligneux et envasement finissent par les « effacer ». Il est donc nécessaire de les entretenir ! Que ce soit pour l'intérêt écologique, économique, social ou patrimonial (nous en profitons en effet aujourd'hui grâce à l'entretien de nos aïeux !).

Plusieurs raisons inhibent toutes vellétés de production de poissons, et donc d'entretien traditionnel : faible prix pour le producteur, prédation par les oiseaux piscivores et millefeuille réglementaire. Car les coûts sont importants, bien souvent supportés par le propriétaire seul et sans réels retours sur investissement.

Dans ce contexte, Natura 2000 peut représenter une opportunité pour ceux qui souhaitent être conseillés et accompagnés dans la gestion de leur territoire et notamment de leur(s) plan(s) d'eau. En Sologne, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) propose une aide technique et administrative gratuite. Des exemples concrets d'accompagnement voient le jour au fur et à mesure que les craintes s'estompent vis-à-vis de la démarche. Alors même que les budgets alloués à l'environnement sont en baisse, il serait dommage de ne pas profiter d'un dispositif qui se veut au service de l'Homme et de son milieu naturel. Ne restez pas seuls face à vos étangs, profitez des conseils que peut vous délivrer un spécialiste. Vous constaterez qu'ils sont bénéfiques aux pratiques piscicoles et cynégétiques.

Certes Natura 2000 ne solutionnera pas tous les problèmes que peuvent rencontrer les propriétaires d'étangs. Mais cet outil ne doit pas pour autant être négligé. L'Union Régionale du Centre des Intérêts Aquacoles et Piscicoles (URCIAP) est donc solidaire et même prescripteur de cette démarche. Si elle peut, ne serait-ce que redonner confiance dans la gestion d'un patrimoine, alors l'affaire est gagnée.



Xavier Maréchal,
président de l'URCIAP (syndicat des propriétaires d'étangs)
urciap@me.com

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE!

Le 25 novembre dernier, sous la présidence du Pays de Grande Sologne, les membres du Comité de pilotage ont pris connaissance du bilan de l'année 2013 : 16 nouvelles propriétés expertisées, 5 adhésions à la charte et 4 contrats signés. En 2014, une réflexion multi-partenaire sera menée pour inciter les propriétaires à entretenir les landes sèches d'intérêt européen dans la perspective d'une valorisation apicole.

Retrouvez le compte-rendu intégral de la réunion sur le site :

<http://sologne.n2000.fr>

3 NOUVEAUX CHANTIERS ÉCOLOGIQUES

Une roselière broyée, une lande humide déboisée, une dépression humide débroussaillée... La liste des milieux restaurés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 s'allonge. Pour en savoir plus, consultez la nouvelle carte interactive sur le site web et découvrez les opérations réalisées ou à venir !



ÉTANGS : QUAND LA GESTION TRADITIONNELLE DISPARAÎT...

Nombre d'étangs souffrent d'un manque d'entretien, avec des conséquences sur la biodiversité et les activités humaines. Comment y remédier ? Des actes simples peuvent contribuer à éviter leur déclin.

Une dynamique de comblement

Les étangs ont été créés pour la pisciculture. Leur gestion extensive a permis l'installation d'un cortège d'espèces singulier. En Sologne, cet équilibre est menacé par la déprise agricole et piscicole ainsi que certaines pratiques de chasse qui utilisent l'étang comme support pour l'élevage de gibier sans respect du milieu lui-même. Résultat : les saulaies gagnent au détriment des roselières et jonchaies. Non-vidange et non-gestion les font disparaître progressivement du paysage...

Des impacts multiples mais réversibles

Si le Cormoran focalise l'attention, il n'est pas la seule cause de désarroi. Raisons économiques et écologiques se mêlent : les étangs deviennent inaptes à la production piscicole du fait de leur abandon. Même la chasse en pâtit suite à une réduction de la capacité d'accueil pour la faune sauvage. Enfin, les phénomènes d'autoépuration s'amenuisent et la qualité de l'eau se détériore. Pourtant, quelques gestes peuvent suffire pour améliorer la situation.

Vidange et assec : le béaba d'un étang

La gestion traditionnelle permet de maximiser la biodiversité et de diversifier les productions en rendant compatibles chasse raisonnée et pisciculture. Elle consiste au minimum en :

- une vidange¹ hivernale tous les 3 ans (associée traditionnellement à la pêche) ;
- un assec¹ estival tous les 10 ans pour minéraliser les vases. À cette occasion, la coupe des saules évitera une colonisation trop importante par les ligneux (possibilités de subventions Natura 2000 si présence d'un milieu d'intérêt européen).

Le curage n'est pas obligatoire et se raisonne au cas par cas. L'exportation des vases et de ses minéraux peut en effet être néfaste pour le milieu. Enfin, tout empoisonnement doit être réalisé avec un pisciculteur professionnel afin de respecter les proportions entre espèces.



Étang en assec et dégagé des saules

¹ Une déclaration est obligatoire pour les étangs de plus de 0,1 ha, avec respect de prescriptions. S'informer auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de votre département.

La parole à...

... ISABELLE DOUMRO, directrice du Centre de Rencontre des Générations (CRG)



Propriété des Petits Frères des Pauvres, le CRG est situé sur le domaine de Mont-Evray (Nouan-le-Fuzelier, 41) légué par la famille Othenin-Girard en 1977. D'environ 160 ha, il est aujourd'hui géré par la fondation du même nom. Soucieuse de l'avenir de son territoire, celle-ci a accueilli la démarche Natura 2000 comme une aubaine.

Quelle est la vocation du CRG et du domaine de Mont-Evray ?

Nous soutenons les plus de 60 ans en situation précaire ou isolés en proposant un hébergement temporaire ou prolongé et créons des possibilités d'échanges entre générations. Ici résident des personnes âgées, mais aussi leur famille si besoin. Notre cadre ainsi que notre hôtellerie nous permettent d'accueillir des individuels, des groupes de jeunes (classes vertes), d'adultes ou des salariés en séminaire.

Que vous apporte la démarche Natura 2000 ?

Nos fondateurs ont toujours été sensibles à l'environnement des résidents. Mais nous n'avions pas de connaissances pour gérer la propriété. Le diagnostic et les aides de Natura

2000 étaient donc les bienvenus. Par ailleurs, les questions soulevées sur le devenir de la faune et de la flore rejoignent notre souci de transmettre l'Histoire, des anciens aux plus jeunes, et de se projeter dans l'avenir.

Quels sont les milieux naturels présents et comment sont-ils gérés ?

Il y a l'étang d'environ 30 ha. Autour, les parcelles sont surtout boisées mais il reste encore des prairies que le diagnostic a révélées riches en biodiversité. Sylviculture, pisciculture et apiculture sont les activités extensives du domaine. Pour le reste, une équipe de salariés et de bénévoles réalise les travaux courants. La vraie difficulté c'est l'entretien de l'étang et des prairies ! La fondation est donc aidée par un contrat Natura 2000.

Les contreparties du contrat ont-elles été un frein ?

Nous nous sommes engagés à ne pas modifier l'état des rives et à laisser les variations du niveau de l'eau s'effectuer naturellement. Cela nous a semblé normal, nous ne voulons pas transformer le domaine mais plutôt le valoriser dans toute son authenticité.

Que diriez-vous aux propriétaires qui hésitent à entrer dans le dispositif ?

C'est une aide pour mieux gérer certains milieux sensibles. Qu'ont-ils à craindre puisque de toute façon une propriété doit être entretenue ? Reste à voir comment, en pensant à l'avenir. Et là les conseils sont précieux. Je les invite donc à échanger avec ceux qui se sont lancés, c'est la meilleure des choses !

Merci à Mme DOUMRO

Questions/ réponses

LA CHARTE NATURA
2000 PRÉCONISE
UNE VIDANGE
TOUS LES 5 ANS.

QUELLES
RÈGLES FAUT-IL
RESPECTER
LORS DE CETTE
OPÉRATION ?

Sur le plan administratif, la vidange d'un étang de plus de 0,1 ha est soumise à déclaration au titre de la loi sur l'eau (contactez la DDT de votre département).

Pour limiter les impacts négatifs sur le milieu aquatique en aval, la vidange est effectuée traditionnellement au mois de novembre :

le débit est alors bien inférieur à celui du cours d'eau collecteur, on respecte la période de frai des salmonidés (1^{er} décembre au 31 mars) si celui-ci est de première catégorie piscicole.

Par ailleurs, l'eau doit s'écouler lentement et sans à-coups. Pour les étangs qui n'ont pas été vidangés depuis longtemps, il est conseillé de placer un ballot de paille à la sortie de l'ouvrage de vidange pour filtrer les eaux évacuées. La vidange peut être prolongée d'un assec plus ou moins long (jusqu'à 1 an) pour permettre la minéralisation des vases. Dans tous les cas, le remplissage doit se faire en dehors des périodes de basses eaux afin de maintenir en permanence un débit suffisant en sortie. Profitez-en aussi pour supprimer un maximum d'espèces indésirables (poisson-chat, écrevisses exotiques...).

Dans le cas des chaînes d'étangs, la concertation entre propriétaires est primordiale afin de progresser de l'aval vers l'amont et éviter tout risque d'inondation.

CRPF-IFC / G. THAUVIN



Zoom sur

Flore et habitats d'intérêt européen DES ÉTANGS DE SOLOGNE

Gazon amphibie vivace de rives d'étang à Baldellie fausse-renoncule.

Les étangs abritent une biodiversité qui dépend de la hauteur d'eau et de caractéristiques physico-chimiques. Voici un bref tour d'horizon des espèces et des milieux patrimoniaux éligibles aux contrats Natura 2000.

Des gazons amphibies

Ras et clairsemés, annuels ou vivaces, ils se développent sur les rives temporairement à sec des étangs oligotrophes². En Sologne, on distingue des formations : à Baldellie, à Scirpe ovoïde, à Petits Souchets ou à Cicendie. Menacés par l'abandon de la gestion traditionnelle (cf. page 2), ils tendent à régresser. Outre la flore variée qui y croît, ce sont des zones de nourrissage pour certains oiseaux tels que l'Échasse blanche (nicheur), le Combattant varié ou le Chevalier sylvain lors de haltes migratoires.

Les charas : des algues de fond

Très rares, elles ressemblent à des prêles miniatures. Elles sont très sensibles à la pollution (surtout les phosphates) et ne supportent pas la concurrence d'autres végétaux. Appréciables des poissons herbivores et des canards de surface, elles participent à l'intérêt piscicole et cynégétique du plan d'eau. Seule la gestion raisonnée de l'étang et de son environnement permet la préservation de cet habitat. Curage et chaulage doivent être évités.

Végétations aquatiques à potamots et hydrocharis

Assez fréquentes, elles colonisent les étangs peu acides riches en matière organique. Des plantes enracinées (Potamots) côtoient des plantes libres (Grande utriculaire, Lentille d'eau). Certaines d'entre-elles, telles le Flûteau nageant, sont vulnérables en région Centre. L'assec, avec la coupe des ligneux, favorise leur développement et contribue aussi à l'alimentation naturelle des poissons ou du gibier d'eau.

² Se dit d'un milieu pauvre en éléments minéraux.



CRPF-IFC / G. THAUVIN

Grande utriculaire

CONTACT :

Grégoire Thauvin
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France / Centre
gregoire.thauvin@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Publié par :

Le centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crpf.fr/ifc
Le CRPF est certifié ISO 14001
Directeur de publication : G. de Moncuit
Rédaction : Grégoire Thauvin
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : décembre 2013

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :

papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

